



MESURES DE PROTECTION CONTRE LE CORONAVIRUS DURANT LES RÉPÉTITIONS

Dès le 29.04.2021



Répétitions autorisées, maximum 15 personnes.



Masques obligatoires durant la répétition.



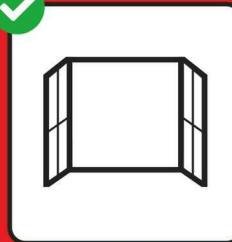
Garder une distance de 1,5 mètres entre les choristes.



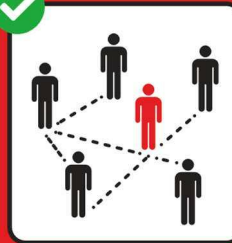
En cas de symptômes, se faire tester immédiatement et rester à la maison.



Se laver ou se désinfecter soigneusement les mains. Désinfection des surfaces. Gel hydroalcoolique à disposition.



Aération du local de répétition toutes les 20 minutes.



Liste de présence pour le traçage.



Eviter les regroupements durant les pauses. Les pauses se font à l'extérieur.